
Procès-verbal
C.E.P.
du 16 octobre 2017.

Présents :

| | |
|-----------------|-------------------------------------|
| GERARD Claudy | Président de province |
| FOULON Frank | Président Sportif de province |
| HANSEN Michaël | Président Administratif de province |
| MUTSERS Luc | Trésorier de province |
| ABEELS Willi | Administrateur de province |
| GERARD Jean-Luc | Administrateur de province |
| LONEUX Martine | Administratrice de province |
| MIGNON Fabrice | Secrétaire |

Absent :

| | |
|------------------|----------------------------|
| HEYLIGEN Raymond | Administrateur de province |
|------------------|----------------------------|

Excusés :

| | |
|-------------------|----------------------------|
| BEBERMANS Louis | Administrateur de province |
| CHRISTIAENS Emile | Administrateur de province |
| JURCABA Yvan | Administrateur de province |
| ANKRI Jérémie | Administrateur de province |

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation Procès-verbaux.
- II. Administratif.
- III. Coupe de province.
- IV. F.B.F.P.
- V. C.H.P.L.
- VI. C.F.C.A.
- VII. Trésorerie
- VIII. Championnats provinciaux
- IX. Divers

1. Approbation Procès-verbal.

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Claudy GERARD, Président de province, qui remercie les administrateurs de leur présence.

Le Président invite les administrateurs à émettre leurs éventuelles remarques sur le P.V. C.E.P. du 04/09/2017 et sur le PV de la réunion avec les clubs de la Commission CHPL du 18/09/2017.

Une remarque est émise quant à la qualité de Michael HANSEN sur le PV CEP:

Il faut lire « Président administratif de province » et non « Administrateur de province ».

Le secrétaire adaptera le PV et republiera la version mise à jour sur le site de province.

Plus aucune remarque n'est signalée et les P.V.'s sont approuvés à l'unanimité.

2. Administratif.

Fichier pour « Amendes et Interdits provinciaux »

Un fichier a été créé par le P.A. pour un relevé et suivi des amendes et interdits provinciaux.

Le fichier étant maintenant fonctionnel, le P.A. demande à quel rythme envoyer le courrier informatif aux clubs et/ou joueurs ?

Pour ce qui concerne les amendes pour erreurs de rédaction sur les feuilles de matchs CHPL :

- Fin octobre
- Fin du 1^{er} tour
- Fin janvier
- Fin de championnat

En ce qui concerne les autres faits (tricherie, faits graves, forfaits, erreurs diverses, etc.) relevés sur les feuilles de matchs, le P.A. rédigera la correspondance à envoyer au club et/ou joueur qu'il enverra au secrétariat pour référencement avant envoi.

Si aucune réclamation n'est reçue dans les 10 ouvrables et comme prévu au règlement, le P.A. avertira le trésorier pour établissement de la facture à acquitter par le joueur et/ou le club.

Toutes ces amendes et éventuelles suspensions seront consignées au fichier des « amendes et interdits provinciaux » pour suivi. Il avertira le secrétariat de tout changement

Le nouveau P.A. par l'intermédiaire du secrétariat a demandé à Michel Neyman le fichier des suivis des « amendes et interdits provinciaux »

La réponse de ce dernier fut très claire en ce sens où il indiquait n'avoir aucun fichier des suivis puisqu'il s'était astreint à une procédure et un procédé type dont l'élaboration était bien personnelle et qu'il appartenait donc à son successeur d'établir sa propre méthodologie de travail. Il indique également qu'à sa connaissance, il n'y a aucun mauvais payeur et que les précédents doivent avoir été honorés.

Séance AISF - Colloque « Comment gérer une cafétéria ».

Une séance d'information de l'AISF (Association Interfédérale du Sport Francophone) était planifiée le 29 septembre 2017. Un courriel avait été envoyé à tous les clubs de la province par le secrétariat provincial pour information.

Seuls les clubs de B05 – PC La Boule Vottemoise et B49 – Muguet Laminois y étaient représentés pour les clubs liégeois. Le secrétaire provincial avait aussi été délégué par le C.E.P.

La gestion de la cafétéria tant en matière de caisse enregistreuse, TVA, assujettissement ou encore réglementation AFSCA. était le principal thème de ce colloque qui au demeurant était très instructif.

Remarque de Claudy GERARD (B05) : « si l'on doit suivre à la lettre la réglementation dans les divers domaines abordés et si des contrôles ont lieu comme il en a été question, beaucoup de clubs ne survivront pas ! »

« Il faudra donc à nouveau mettre tous les clubs en garde ».

Candidatures « Administrateur de province ».

Un nouveau courrier a été établi et envoyé aux clubs en date du 05/09/2017 avec date butoir au 31/12/2017.
A ce jour, aucune candidature ne nous est parvenue.

Location salle de réunion FBFP - réponse courriel du Président fédéral.

Suite à la dernière réunion CEP où la décision de ne pas louer la salle de réunion de la FBFP avait été prise, le Président de province avait contacté par mail Jean-Luc Melleker (PF) pour l'en informer.
Par retour de mail, ce dernier a pris acte de la décision.

Agréments disciplinaires CHPL 2017 - 2018 et CP 2018.

Suite aux demandes d'agrément, le PF informe que la FBFP est actuellement à l'étude d'une nouvelle procédure et nous demande encore un peu de patience. Il tient le dossier en suspens et ne manquera pas de revenir vers le CEP.

P.V. A.G. Extraordinaire B22 - PCGH.

Réception du P.V. ce 02/10/2017. Mise à jour de la fiche signalétique effectuée.

Demande d'inscription d'un club (JAUGE - issu de la province du Brabant).

Réception de Monsieur Rudy BENOIT via « Messenger » d'une demande d'adhésion du club de Jauge à la province de Liège + communication téléphonique le 16/10/17 à 17h00.

Réponse à envoyer suite à la réunion CEP de ce 16/10/2017 :

Benoit,

Suite à notre conversation téléphonique de ce lundi 16 octobre 2017, je reviens vers toi pour t'informer des décisions du Comité Exécutif de province.

Comme je t'en avais informé, les : « Règlement CHPL » et « R.O.I. » de province sont très clairs à ce sujet :

- pour inscrire un club en province de Liège, ce club doit avoir son siège administratif et ses locaux pleinement installés et exerçant sur le territoire de la province de Liège. (Ci-dessous les articles du règlement CHPL et R.O.I.)
Le C.E.P. se voit donc contraint de refuser ta demande.

Dès lors, je te propose de prendre contact avec Dominique WITHOFS, secrétaire général de la FBFP, qui t'informerera des formalités à remplir pour l'inscription de ton club en province du Brabant (BWBC).

Bien à toi,

Fabrice Mignon
Secrétaire

Extrait Règlement CHPL

Article I.2.3 : La « Commission C.H.P.L. » est une Commission Provinciale mise en place par le Comité Exécutif Provincial (en abrégé : C.E.P.), selon sa décision du jeudi 19 juin 2014. Cette Commission vise la mise en place et la gestion d'un Championnat d'Hiver en Province de Liège, destiné aux clubs de la Province de Liège qui ont installé leur siège administratif sur le territoire géographique de terrains de pétanque (au moins trois) couverts et chauffés, administrativement et techniquement en ordre pour accueillir une compétition. (ROI changé le 21 janvier) Il n'y a aucune obligation de participation à ce championnat hivernal pour les clubs liégeois. Cette participation est conclue sur base d'une convention volontaire annuelle entre d'une part le C.H.P.L. du Comité Exécutif de la province de Liège et d'autre part chaque club liégeois intéressé et admissible, les deux parties étant liées par le respect du présent règlement ; étant entendu que par ailleurs, les clubs concernés seront en ordre administrativement, techniquement et sportivement, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial (inscription, cotisation, ...)

Extrait Règlement R.O.I. provincial

TITRE 2 : OBJET ET BUT Art. 2 : L'organe « F.B.F.P. – Province de LIEGE » a pour objet la promotion du sport en général et de la pétanque en particulier. Il réalise son objet par l'organisation, la diffusion, la promotion et la pratique du sport pétanque en province de Liège. Il assure l'organisation et la gestion de championnats provinciaux estivaux et hivernaux au profit des clubs fédérés pleinement installés et exerçant sur le territoire de la province de Liège. (modif. 21/01/2017)

Préparation A.A.O. 2018 (Assemblée Annuelle Ordinaire 2018)

La date du 27 janvier 2018 est arrêtée pour l'organisation de cette assemblée.

Préparatifs en vue de l'A.A.O. :

- *Récapitulatifs des joueurs liégeois titrés aux championnats de Belgique et Fédéraux Jean-Luc GERARD en réunion fédérale dans les prochains jours collectera toutes les infos.*
- *Courrier de candidatures à l'organisation de l'A.A.O.
Le secrétaire enverra un courrier à tous les clubs – date butoir le 30/11/2017*
- *Préparation de l'ordre du jour à présenter lors de la prochaine réunion C.E.P. (secrétaire)*
- *Listes des administrateurs sortants et rééligibles (Luc MUTSERS et Raymond HEYLIGEN)*
- *Convocation des vérificateurs aux comptes.
Le trésorier se charge d'informer Mrs VANDEVEN et MELIN et d'arrêter une date pour le contrôle.*
- *Prévoir les points « Envoi convocation A.A.O. 2018 » et « Informer club désigné pour l'organisation » lors de la prochaine réunion C.E.P.*

3. Coupe de province.

Le secrétaire se charge d'envoyer un courrier aux clubs pour candidatures à l'organisation de la journée finale du 11 mars 2018. La date butoir pour les candidatures est fixée au 01 février 2018.

Le versement des primes aux vainqueurs des rencontres est régi selon le même principe qu'au C.H.P.L. à savoir :

- *Fin octobre*
- *Fin du 1^{er} tour*
- *Fin janvier*
- *Fin de championnat*

A ce jour, 5 clubs ont rentré la liste de leurs 13 jours susceptibles de participer à la coupe fédérale en cas de qualification. Il s'agit de B07, B08, B10, B13 et B49.

Pour rappel, les 4 finalistes de la coupe participeront à la coupe fédérale.

Les listes des 13 joueurs doivent être transmises au secrétariat fédéral pour le 31/10/2017.

4. F.B.F.P.Calendriers Nationaux et Fédéraux

Les calendriers des championnats d'hiver Nationaux & Fédéraux ont été transmis aux clubs liégeois.

Ventilation vers les clubs et publication sur le site de province ont été effectuées par le secrétariat provincial.

Candidatures « Administrateur Fédéral »

La date butoir pour la rentrée des candidatures (par les clubs) au poste d'administrateur fédéral avait été fixée au 25/08/2017). A ce jour, une seule candidature était parvenue au secrétariat provincial.

Il s'agit du club B30 – Royal PC Wanze pour le candidat Jean-Luc GERARD

Cette candidature a été envoyée comme convenu au secrétariat fédéral et au Président fédéral en date du 30/08/2017.

5. C.H.P.L.

Préparation composition des divisions pour la saison 2018-2019

Problème : quelle solution trouver pour la problématique où nous risquons dans un avenir proche de nous retrouver avec en div 1 et div 2 des clubs dont l'équipe 1 évolue déjà au niveau supérieur et dans ce cas, qu'elle équipe devrait accéder au niveau supérieur, quelles compositions de divisions trouver?

Etant donné qu'aucune proposition n'a été donnée par les clubs lors de la dernière séance de la Commission C.H.P.L., le C.E.P. doit se résoudre à trouver une ou plusieurs idées (propositions) pour la répartition des divisions la saison prochaine.

Plusieurs pistes existent mais l'organisation d'une table ronde avec les clubs impliqués (clubs n'ayant pas une équipe au niveau supérieur, div 1 ou 2 régionale) semblent nécessaire pour trouver la solution qui convienne à tous.

Le P.A. rédigera donc un courrier à l'attention de ces clubs (référencement par secrétariat avant envoi)

Contrôle journées 1 et 2 CHPL (Mercredi et vendredi)

Le contrôle a été effectué par Willi ABEELS, Raymond HEYLIGEN et la P.A.

Le P.A. enverra un relevé des pénalités au secrétariat pour référencement avant envoi du relevé des pénalités aux clubs et/ou joueurs.

Forfait Equipe 3 - B22 – PCGH (+ de 50 ans)

Le P.A. enverra un relevé des pénalités pour forfait déclaré avant 2^{ème} séance infos CHPL au secrétariat pour référencement avant envoi au Club B22 - PCGH.

Situation des documents RC et Incendie des clubs

Réglementairement, ces documents devaient être en possession de la province avant le début du championnat d'hiver. A ce jour, seuls les clubs B08 – PC Esneux et B43 – RPC La Moisson n'ont pas transmis les documents. Il est décidé en séance que le P.A. rédigera un courrier (référéncé par le secrétariat) informant que les clubs encore en défaut fin octobre se verront suspendre administrativement et qu'ils encourent un forfait pour les rencontres déjà jouées ainsi que celles à venir jusqu'à transmission des documents.

Courriel informatif Christophe DELVIGNE – Président B23 – RPC Huy au P.S.

A noter que l'irrégularité avait déjà été constatée par les vérificateurs W. ABBELS et R. HEYLIGEN.

*Voir Mail en **ANNEXE 1**.*

Problème : le joueur RENSON inscrit sur la feuille de match de la rencontre opposant Huy au Capri en division 2 régionale est inscrit sur la liste des 9 du Capri évoluant au national.

Décision : rencontre perdue 0 – 9 par le B02 – PC Capri

25€ d'amende pour le club (B02)

25€ d'amende pour le joueur (Renson)

Le P.A rédigera un courrier (référéncé par le secrétariat) informant de l'irrégularité et de la sanction au joueur.

Le P.A rédigera un courrier (référéncé par le secrétariat) informant de l'irrégularité et de la sanction au club.

Le résultat et le classement de cette division seront adaptés après la période de 10 jours ouvrables laissée au club pour toute contestation.

Feuilles de matchs non-conforme.

Malgré le fait d'avoir été prévenu lors de la séance d'information C.H.P.L. du 18 septembre dernier, certains clubs ont encore envoyé les anciennes feuilles de matchs. Conformément au règlement des pénalités, une amende de 25€ sera infligée aux clubs fautifs pour utilisation de documents non-conforme.

A noter que pour ces erreurs répétitives (plusieurs anciennes feuilles de matchs transmises par un club), une seule amende sera portée au compte du club.

Le P.A. enverra un courrier de relevé des pénalités à chaque club en défaut. Ce courrier sera référencé par le secrétariat.

Commande feuille de match C.H.P.L.

Le secrétaire créera sous Excel une feuille de match type modifiée comme suit :

- Ajout de l'heure de fin au 3^{ème} tour
- Ajout de cases vierges pour les numéros de terrains
- Rétrécissement zone n° d'équipes (Visité et Visiteur)
- Remplacement MATR : par Mat :
- Elargissement nom du club (Visité et Visiteur)

Après approbation en séance du 04/12/2017, une commande de 5000 exemplaires sera lancée (via R. HEYLIGEN)

Rappel.

Suite à plusieurs interpellations reçues et notamment constatées par des administrateurs de province, le P.S. rappelle que les administrateurs ne sont pas désignés je cite : « POUR FAIRE LA POLICE ».

De plus, aucun contrôle ne peut être effectué par un administrateur si ce dernier n'est pas mandaté par le C.E.P. ou par la Commission C.H.P.L.

6. C.F.C.A.

Candidatures arbitres.

2 courriels de Nadine BARTHE du 11/09/2017 concernant des cours donnés le 14, 21 et 28 septembre 2017.

(ANNEXE 2).

Vu la date d'envoi de ces courriels, nous ne pouvons encore une fois que constater le manque d'organisation de cette administratrice fédérale ! (envoyer une demande de candidatures à 3 jours du début de la formation en espérant attirer beaucoup de candidats relève de l'utopie)

Selon certaines sources (non-officielles malheureusement), 4 candidats auraient participé à ces cours et 3 d'entre-eux auraient abandonné)

7. Trésorerie.

Récompenses Champion(nes) provinciaux – participation National de Wallonie.

Comme prévu, à l'issue du National de Wallonie à Malmedy et après contrôle des participations, les récompenses ont été versées sur les comptes courants des joueurs.

Le secrétaire rentre : 2 factures pour frais de copies (règlement CHPL, calendriers, etc.)

1 facture Kit encre pour Toners laser secrétariat

8. Championnats provinciaux

Compte-rendu participation CP's 2017.

Cette année, 1544 joueuses et joueurs ont participé aux CP's.

En 2016, il y avait 1612 participants mais il faut savoir que cette année le CP Tir et CP Tête à Tête n'ont pas été organisés soit environ 150 personnes.

Certificat de SMAL Alysson reçu au secrétariat pour son absence au CP Triplettes Mixtes du 10 septembre 2017.

9. Divers

Remarque.

Après contrôle, il s'avère qu'un joueur du Brabant a participé au CPT Mixtes uniquement réservé aux joueurs liégeois (mixage provincial uniquement autorisé). Il s'agit de DELNOY Raphael du club A10.

Le secrétaire s'en excuse et informe que pour la prochaine saison estivale, un contrôle plus sévère sera inséré dans les fichiers d'inscriptions de telle manière à ne plus rencontrer ce problème. (Exemple : alerte sur le nom si 1^{ère} lettre du club différente de B »

TO DO LIST.

*Le Président demande d'ajouter à la « To Do List » : « Achat de trophées pour la prochaine saison d'été »
Avant les prochains championnats d'été, « To Do List » à traiter. (Adaptation des règlements, mise à jour des formulaires en ligne, etc.)*

Prochaine séance C.E.P. : 04/12/2017 – Herstal – 19h30

Plus rien n'est à l'ordre du jour et le Président lève la séance à 22h10.

ANNEXE 1.

Frank,

christophe delvigne <delvigne.christophe@hotmail.com> Ecrivait:

Bonjour Frank,

Je sais que je suis un casse couille de première et une fois de plus

Je ne vais pas déroger à la règle.

Hier en division 2, nous recevions le Capri. Rien à dire sauf qu'au

3^{ème} tours, le coach du Capri (Maironna Giovanni, je ne sais pas comment

son nom s'écrit) a sans arrêt demandé au coach de notre 2^{ème} équipe (Corentin Smal) une nouvelle feuille de match vierge pour la recommencer, il en est même venu à me proposer de me payer l'amende encourue mais de barrer un nom de la feuille pour pouvoir le changer.

Chaque année, ce mec nous baratine, ce club magouille et je trouve encore clairement qqch de louche dans son histoire d'hier.

Beaucoup de gens m'ont dit que je n'allais pas me faire des amis à agir ainsi en refusant de recommencer une feuille, mais de toute façon en devenant président de base je le savais.

Voilà, j'ai dit ce que j'avais à dire. J'espère ne pas avoir à trop souvent te déranger ~Š

A bientôt et bon we.

Delvigne Christophe.

Chaussée de Tirlemont, 60.

4520 Wanze.

0479/768110.

>

ANNEXE 2.

1^{er} Mail du 11/09/2017

Bonjour Fabrice,

Des cours d'arbitrage seront donnés les jeudis :14-21-28 septembre de 20h à 22h dans les installations du P-C Soumagne :Avenue de la coopération 38 à 4030 Soumagne, Par Jacques Masset arbitre international.

Ceci soit pour les personnes désireuses de connaître le règlement mais surtout en vue de l'examen prévu le 1-10-2017 à Wemmel. Comme nous manquons cruellement d'arbitres cela serait sympathique de faire passer l'info aux Clubs de la Province.

En te remerciant d'avance

Bien à toi.

Nadine (peus tu accuser mon mail merci)

2^{ème} Mail du 11/09/2017

RE ,

Il semblerait qu'il y ai une erreur de date le 1 étant un examen national, l' examen serait prévu le 9 ou 15, donc pourriez-vous simplement retirer la date et nous préviendrons les candidats lors des cours.

Merci d'avance.